

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 274-2017
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2017.RRGR.720

Déposée le : 29.11.2017

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Robbiani (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la police et des affaires militaires
Classification : –



Séismes : le Canton de Berne est-il bien préparé ?

Selon le Service Sismologique Suisse, on enregistre des tremblements de terre mesurables presque tous les jours en Suisse.

Avec son réseau de stations de mesure numériques, le Service Sismologique Suisse enregistre en moyenne deux tremblements de terre par jour en Suisse et dans les pays voisins, soit 500 à 800 par an. En général, dix à quinze d'entre eux sont assez forts (magnitude d'au moins 2,5) pour être ressentis par la population.

Les tremblements de terre en Suisse sont à première vue la conséquence de la collision des plaques lithosphériques européenne et africaine (source : Service Sismologique Suisse).

De ce fait, le canton de Berne peut et doit s'attendre aussi à un tel séisme qui pourrait provoquer des dégâts assez conséquents aux infrastructures et à la population. Nous savons tous qu'il faut anticiper ce genre de catastrophe, nous ne pouvons pas attendre de nous trouver devant le fait accompli pour nous dire qu'il aurait fallu faire quelque chose en amont. Il est indéniable que tout doit être mis en œuvre au niveau de la sécurité et des procédures en cas de catastrophe ainsi qu'aux différents processus d'interventions entre tous les services concernés avant de se trouver en face d'un tel séisme.

C'est-à-dire qu'il faut inventorier et faire une synthèse des risques sismiques dans tout le canton de Berne, et ceci en rapport aux spécificités régionales. Par exemple, la configuration du territoire n'est pas la même dans l'Oberland que dans le Jura bernois.

En tant que politique, nous avons le devoir d'anticiper ce genre de problème, de prévoir et de mettre en place un concept de sécurité en relation avec ce type de catastrophe.

L'objectif de l'interpellation est d'être prêt pour les interventions d'urgence qui doivent être mises en œuvre lors d'un événement sismique majeur. Que ce soit au niveau des différents états-majors du canton de Berne et des états-majors communaux (police, pompiers, hôpitaux, Care Team etc.).

L'interpellation demande au Conseil-exécutif :

1. Le canton de Berne est-il bien préparé pour faire face à un séisme tel qu'un tremblement de terre majeur sur son territoire ? Si oui, comment ?
2. Le canton de Berne a-t-il déjà un inventaire et a-t-il fait une synthèse des risques sismiques sur son territoire ? Si oui, peut-il nous informer à ce sujet ? Si non est-il disposé à réaliser un inventaire et une synthèse des risques sismiques ?
3. Existe-t-il un concept de sécurité à ce sujet au niveau cantonal ? Si oui, le canton de Berne peut-il nous informer à ce sujet ? Si non est-il disposé à élaborer un tel concept ?
4. Existe-t-il un concept de sécurité à ce sujet au niveau régional ? Si oui, le canton de Berne peut-il nous informer à ce sujet ? Si non est-il disposé à élaborer un tel concept ?
5. Existe-t-il un inventaire au niveau cantonal des moyens de transport mis à disposition en cas de déplacement de la population, des hébergements, des moyens de ravitaillement, des moyens logistiques en cas d'intervention urgente ? Si oui, le canton de Berne peut-il nous informer à ce sujet ? Si non est-il disposé à réaliser cet inventaire ?
6. Le canton de Berne est-il prêt à aider les communes qui n'ont pas les moyens de mettre en place un tel concept ?

Destinataire

- Grand Conseil